

Collectivité : VALLEIRY  
 N° de contrat : 25023  
 Date : 12/05/2025

74288



Votre interlocuteur technique : Claire PONCET  
 Votre interlocuteur administratif : Zahira OUERGHEMMI

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2025**

Numéro d'opération :			Opération :				REPARTITION DU FINANCEMENT									
74288 WP 25070			Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2025				Participation du SYANE				Participation de la commune					
Code programme	ATTRES de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	Montant HT des études	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune

**Eclairage public**

WP	ATTRES	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	Montant HT des études	TVA	Montant TTC de la dépense
WP	25 070	01	Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	26 493,24 €	178,00 €	5 334,25 €	32 005,49 €
BF	25 070	02	Remplacement "Ballon fluo"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
WP	25 070	03	Maitrise d'oeuvre interne SYANE*	0,00 €	1 059,73 €	0,00 €	1 059,73 €
<b>TOTAL</b>				<b>26 493,24 €</b>	<b>1 237,73 €</b>	<b>5 334,25 €</b>	<b>33 065,22 €</b>

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
30%	8001,37	5 248,90 €	13 250,27 €	70%	18 669,87 €	85,35 €	18 755,22 €
60%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30%	317,92 €	0,00 €	317,92 €	70%	741,81 €	0,00 €	741,81 €
	<b>8 319,29 €</b>	<b>5 248,90 €</b>	<b>13 568,19 €</b>		<b>19 411,68 €</b>	<b>85,35 €</b>	<b>19 497,03 €</b>

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)	991,96 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

De 80 % de la quote-part, soit **15 597,62** euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.  
 Et 80 % du taux CBF, soit **793,57** euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

\* : 4% du montant H.T. des travaux, non assujetés à la T.V.A.